

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 octobre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DU 86 Maine-Montparnasse (14e et 15e)- Convention de Projet Urbain Partenarial avec la société SORAC.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-11-3 et L. 332-11-4 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de signer une convention de projet urbain partenarial avec la SNC SORAC ;

Vu le projet de convention de projet urbain partenarial et ses annexes (Annexe 1 au délibéré 2021 DU 86) ;

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la SNC SORAC une convention de Projet Urbain Partenarial pour une participation au financement des équipements publics rendus nécessaires par son projet de construction, d'un montant de 216 000 € TTC, dont le projet est ci-annexé.

Article 2 : La recette sera constatée au budget de la Ville de Paris (exercice 2021 et/ou suivants).

Article 3 : La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris. Elle sera affichée à l'hôtel de Ville et publiée au Bulletin Officiel de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO